



Paris, le 15 mars 2021.

Mesdames et Messieurs les député(e)s,

Messieurs les Dr François HONORAT, Président de l'AAL et Dr Etienne FOURQUET, Président du SNARF, nous surprennent un peu plus chaque semaine par la compréhension très personnelle et volontairement caricaturale qu'ils ont de la pratique avancée et des attentes de notre profession.

Depuis des décennies, les Infirmier(e)s-Anesthésistes Diplômé(e)s d'État (IADE) administrent l'anesthésie à des patients, de l'induction au réveil, en toute sécurité. Nous adaptons la thérapeutique, les paramètres ventilatoires, la réanimation péri opératoire, et nous anticipons sur les temps chirurgicaux et l'analgésie postopératoire. Les IADE sont référents en réanimation, forment et encadrent les équipes paramédicales des réanimations éphémères et assurent les transports complexes intrahospitaliers et extrahospitaliers de patients intubés/ventilés dans des conditions de sécurité optimale.

La société savante d'anesthésie réanimation (SFAR) a, par deux fois (2016 et 2021), affirmé que l'activité des IADE correspondait à un exercice en pratique avancée. Elle a rappelé que les textes et décrets régissant nos missions permettent une prise en charge globale des patients qui nous sont confiés.

- 2016 : « Du point de vue de la SFAR, pour ce qui est de l'exercice de l'anesthésie, clairement, les IADE sont déjà en exercice de pratique avancée. L'autonomie médicalement encadrée existe très largement quand un médecin anesthésiste-réanimateur supervise deux salles d'opération avec une IADE dans chaque salle. Aucune autre profession paramédicale n'a actuellement ce degré d'autonomie et de responsabilité dans la prise en charge des patients »
- 2021 : « De fait, les IADE exercent en pratique avancée, en autonomie déléguée aux cotés des médecins anesthésiste-réanimateurs. La SFAR reconnaît la richesse apportée par cette formation et la valeur clinique de nos partenaires IADE. Pour maintenir une qualité de soins et une prise en charge optimales, la SFAR souhaite que la profession IADE reste attractive avec une valorisation adaptée à l'exigence de leur formation initiale et à l'excellence de leur pratique. Pour l'ensemble de ces raisons, la SFAR soutient la communauté des IADE pour la reconnaissance de leur exercice et de leur statut ainsi que pour le maintien de l'attractivité de cette filière. »

A l'image du positionnement de la communauté médicale sur les sujets d'actualité, les médecins anesthésistes-réanimateurs semblent se diviser en deux catégories : d'un côté la très grande majorité experte qui s'appuie sur des critères objectifs et de l'autre une infime minorité égotiste aveuglée par son affairisme. La reconnaissance statutaire inquiète donc quelques anesthésistes des établissements à but lucratif dont les préoccupations sont mercantiles bien avant d'être sécuritaires.

Nous le répétons encore une fois, nous ne souhaitons pas être des IPA mais être reconnu(e)s à notre juste valeur au regard de notre niveau d'études, des référentiels internationaux, de notre activité professionnelle. Ces critères correspondent à l'unique statut paramédical intermédiaire existant actuellement en France : l'auxiliaire médical(e) en pratique avancée.

Nous sommes les professionnels que la SFAR décrit depuis des mois au même titre que le Collège Infirmier Français, l'académie des sciences infirmières, l'International Council of Nurses et l'International Federation of Anesthetist Nurses comme des professionnels de santé de pratique avancée.

### **Les IADE ont bel et bien leur place dans le texte de loi qui va être voté.**

Le système de santé à un besoin vital de se mettre à jour, et nous nous devons de dépasser les angoisses surannées d'une frange minoritaire de médecins anesthésistes du secteur privé.

Notre exclusion des auxiliaires médicaux en pratique avancée serait une injustice absolue nourrie par une politique malsaine de désinformation organisée par le SNARF et AAL.

Qu'en sera-t-il alors de la confiance et de l'engagement au quotidien dans les blocs opératoires, les services de soins et les réanimations ?

Le conseil syndical du SNIA.

#### *Références :*

<https://sfar.org/levons-lincomprehension-sur-la-relation-iade-anesthesistes-reanimateurs/>  
<https://sfar.org/la-sfar-soutien-les-iade/>